

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 077/2021

A la Société RESEAUX MAV COM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 010/DG/CGPMP/2021, conclu avec la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent nonante-six mille quarante-cinq (USD 496.045) et confirme le paiement de la redevance de 0,7 % dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 03/08/2021.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Directeur Jean-Pierre  
Directeur Général  
A.R.M.P.